



Réunion dialogue social du 28 juillet 2020

Revalorisation de la prime de feu : un combat collectif !

Après 30 ans d'attente, le décret n°2020-903 du 24 juillet 2020 acte la revalorisation de la prime de feu à 25%.

Le 28 juillet 2020, le Directeur Départemental a fait part aux organisations syndicales représentatives de la décision de Madame la Présidente du Conseil d'Administration, d'octroyer cette prime de feu à 25% au lieu de 19%, sans attendre.

La CFDT, existante dès l'origine de la profession, a la chance de connaître l'histoire de cette prime et de tous les combats.

Néanmoins, elle ne s'attribuera pas cette victoire. En effet, cette victoire est celle avant tout des anciens qui ont mené ce combat durant de longues années, celle des intersyndicales qui ont œuvré depuis 1990, celle des militants et des personnels qui ont participé tant aux mouvements de grève qu'aux manifestations,... Les héros, ce sont tous ces acteurs qui ont contribué de près ou de loin à cette avancée.

Nous remercions le geste de l'Administration car cela implique une augmentation annuelle de 1,8 millions d'euros. Force est de constater que les SDIS doivent trop souvent assumer seuls les conséquences financières des décisions nationales... et par effet de ricochet la masse salariale aussi !

Quelques informations d'actualité et sur les réflexions en cours

Dans le cadre de l'ensemble des dépenses, un groupe de travail sera chargé dès le mois de septembre de mener une réflexion sur les régimes indemnitaires SPP et PATS.

Par ailleurs, d'autres études sont à venir et des positionnements seront pris concernant certaines thématiques : proratisation des heures de formation IAT 2020, comptabilisation du dépassement des heures de travail en interventions en temps de travail, réalisation des stages et FMPA comptés en temps de travail, possibilité d'effectuer les entraînements de spécialités durant les jours de garde,...

Nous avons également été informés que la prime Covid ne pourrait être octroyée dans la mesure où l'Administration a fait le choix de ne retirer aucun jour de RTT ni titre restaurant. Suite à cette réunion dialogue social, la CFDT a demandé à ce que l'administration se penche sur ce dernier point car malheureusement les retraits ont été effectués et ne respectent pas l'engagement pris. Nous espérons que l'erreur sera rectifiée car retrait ou recalcul des droits, la conséquence est la même pour les personnels, notamment ceux qui n'ont pas choisi d'alterner présentiel et asa ou télétravail, ceux qui étaient en asa sans pouvoir télétravailler, ceux qui ont été proratisés sans le vouloir, ceux qui n'ont pas choisi non plus d'être sujets vulnérables.

Pour finir, la CFDT attend beaucoup des groupes de travail à venir : organigrammes, télétravail, RIFSEEP,... Nous attendons de l'équité et de la reconnaissance et nous espérons que les PATS ne subiront pas les dommages collatéraux des décisions financières nationales.

La Section Interco-CFDT des SPP et PATS du SDIS du Var

fidèle à ses valeurs, reste votre écoute.